



EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS du Conseil Municipal de Dijon

Séance du lundi 24 juin 2024

Président : Monsieur REBSAMEN

Secrétaire de séance : Madame MONTEIRO

Convocation envoyée le 14 juin 2024

Nombre de membres du Conseil municipal : 59

Nombre de présents participant au vote : 51

Nombre de membres en exercice : 59

Nombre de procurations : 8

Membres présents :

Monsieur François REBSAMEN	Monsieur Jean-Philippe MOREL	Madame Laurence GERBET
Madame Nathalie KOENDERS	Madame Océane GODARD	Monsieur Emmanuel BICHOT
Monsieur François DESEILLE	Madame Marie-Odile CHOLLET	Madame Céline RENAUD
Madame Christine MARTIN	Monsieur Jean-Paul DURAND	Madame Caroline
Monsieur Hamid EL HASSOUNI	Monsieur Jean-Patrick MASSON	JACQUEMARD
Monsieur Antoine HOAREAU	Monsieur Georges MEZUI	Monsieur Bruno DAVID
Monsieur Franck LEHENOFF	Monsieur Massar N'DIAYE	Monsieur Laurent
Madame Dominique MARTIN- GENDRE	Madame Françoise TENENBAUM	BOURGUIGNAT
Monsieur Christophe BERTHIER	Monsieur Vincent TESTORI	Madame Claire VUILLEMIN
Madame Nadjoua BELHADEF	Madame Stéphanie VACHEROT	Monsieur Axel SIBERT
Monsieur Marien LOVICH	Monsieur Jean-François COURGEY	Monsieur Patrice CHATEAU
Madame Kildine BATAILLE	Monsieur Bassir AMIRI	Madame Stéphanie MODDE
Madame Delphine BLAYA	Madame Mélanie BALSON	Madame Karine HUON-SAVINA
Monsieur Christophe AVENA	Madame Catherine DU TERTRE	Monsieur Fabien ROBERT
Madame Lydie PFANDER-MENY	Madame Nora EL MESDADI	Monsieur Olivier MULLER
Monsieur Joël MEKHANTAR	Madame Danielle JUBAN	Monsieur Henri-Bénigne DE VREGILLE
Monsieur Denis HAMEAU	Monsieur Philippe LEMANCEAU	Madame Elizabeth REVEL
	Madame Ludmila MONTEIRO	Monsieur Philippe THIRION

Membres absents :

Monsieur Pierre PRIBETICH pouvoir à Monsieur François REBSAMEN
Madame Sladana ZIVKOVIC pouvoir à Monsieur Hamid EL
HASSOUNI
Madame Claire TOMASELLI pouvoir à Madame Karine HUON-SAVINA
Madame Nuray AKPINAR-ISTIQUAM pouvoir à Monsieur Antoine
HOAREAU
Monsieur David HAEGY pouvoir à Madame Christine MARTIN
Madame Marie-Hélène JUILLARD-RANDRIAN pouvoir à Monsieur
François DESEILLE
Monsieur Stéphane CHEVALIER pouvoir à Madame Caroline
JACQUEMARD
Madame Catherine HERVIEU pouvoir à Monsieur Olivier MULLER

OBJET : PERSONNEL**Restaurant du personnel - Facturation des repas livrés par la cuisine centrale**

Par délibération du 26 mars 2007, le Conseil municipal a défini les conditions d'exploitation du restaurant du personnel municipal (régie autonome dotée d'un budget annexe) situé rue Sainte-Anne à Dijon.

Le restaurant du personnel offre à ses convives (personnel de la ville de Dijon, de Dijon métropole, du CCAS et également d'autres employeurs conventionnés) une alimentation de qualité, diversifiée et équilibrée et participe en tant que cuisine collective publique au programme ProDij « mieux manger, mieux produire » porté par Dijon métropole, la ville de Dijon et les partenaires du territoire.

La préparation quotidienne de ces repas requiert à la fois un développement des approvisionnements en produits durables, de saison et de qualité mais également une augmentation significative des achats en circuit court et locaux. La légumerie de Dijon métropole fournit le restaurant du personnel en légumes et légumineuses issus de production en agriculture biologique.

Il est également proposé depuis avril un repas sans viande et sans poisson par semaine conformément aux engagements et enjeux de la transition climatique et alimentaire.

Une partie des repas sont commandés auprès de la cuisine centrale de Dijon (entrées, plats, garnitures, fromages et desserts). La cuisine centrale facture ces repas au restaurant à chaque fin de mois.

En tenant compte, notamment, de la hausse des denrées alimentaires, il est proposé d'actualiser tous les tarifs appliqués au restaurant du personnel par la cuisine centrale dans la limite de 5,7 %, (conformément à la délibération sur les tarifs du 18 décembre 2023) appliqués aux montants hors taxe.

Les nouveaux tarifs sont annexés au présent rapport et entreront en vigueur au 1^{er} juillet 2024.

**Le Conseil,
après en avoir délibéré, décide :**

- **d'approuver** l'augmentation des tarifs proposés en annexe
- **d'autoriser** Monsieur le Maire, à signer tout acte à intervenir pour l'application de cette décision.

SCRUTIN	POUR : 59	ABSTENTION : 0
	CONTRE : 0	NE SE PRONONCE PAS : 0
	DONT 8 PROCURATION(S)	